

#### 1 - Quelques mots-clés sur les associations de solidarité

##### Militantisme

Le milieu associatif est extrêmement varié et les possibilités de s'engager comme bénévole nombreuses. Toutes les activités de bénévolat sont envisageables (organisation de conférence, de débats, de témoignages, information du public, diffusion de campagne d'opinion, recherche de fonds, tenue d'une permanence dans une boutique de commerce équitable ou un centre de documentation, gestion administrative et contrôle financier...).

##### Bénévolat

Le bénévole n'a pas de statut. On appelle bénévole celui qui s'engage ponctuellement dans des actions de solidarité en France ou à l'étranger, sans perdre son statut initial (étudiant, salarié, retraité...). Il ne perçoit ni salaire, ni indemnité de subsistance. Parfois son voyage, son assurance et ses frais sur place peuvent être pris en charge par les associations.

#### 2- Partir...

##### Les chantiers et échanges de jeunes

**avec une association** : des associations proposent à des jeunes de 18 à 35 ans des séjours courts dans les pays du sud. Séjours basés sur l'échange avec des jeunes du pays d'accueil et s'inscrivent dans une perspective de solidarité internationale (construction, aménagement, réfection d'écoles, de centres de santé, de maisons de jeunes, cours de français...). Il n'est pas demandé de formation préalable, mais une capacité d'adaptation à la vie collective, une préparation au changement culturel et une connaissance des réalités socio-économiques des pays d'accueil sont indispensables. Les coûts sont variables, souvent voyage et frais d'inscription sont à la charge du participant. Le logement, la nourriture et les assurances peuvent parfois être pris en charge par les associations.

**monter votre projet** : les initiatives de groupes de jeunes visant à organiser un séjour dans un pays du sud dans une perspective de solidarité internationale sont nombreuses. Des mouvements de jeunes les y encouragent en leur donnant des contacts et un minimum de formation et d'encadrement. Attention à certains dangers : 1) la recherche de financement : vouloir à tout prix obtenir des financements qui couvrent intégralement les frais du séjour ne doit pas être une condition impérative pour partir. 2) la recherche de partenaires : contacter associations de Solidarité Internationale en France, 3) l'envoi de matériel : attendre pour cibler les besoins sur place, 4) créer une association : si on est prêt à s'engager sur un projet pour du long terme sinon autant partir en chantier.

##### Le tourisme solidaire

C'est un tourisme de rencontre, d'échange et de découverte d'autres cultures, c'est une autre façon de manifester sa solidarité avec les pays du sud. Il est généralement mis en œuvre par des associations ; il est cependant possible d'organiser son départ soi-même grâce aux contacts établis avec les expatriés, des volontaires ou des immigrés rencontrés ici ou des partenaires d'ONG dans lesquelles vous êtes engagés.

##### Les échanges universitaires

Il est vrai que les démarches à faire pour établir un échange avec les pays du Sud pèsent beaucoup sur la bonne volonté et la ténacité du candidat au départ pour un tel échange, mais il ne faut pas se décourager car cette forme originale de départ et d'immersion dans le quotidien de la jeunesse du pays où l'on se rend est tout aussi enrichissante et porteuse d'échanges et d'expériences.

« J'ai vraiment eu l'impression de vivre une expérience unique d'échanges en dehors de toutes considérations d'utilité ou d'inutilité » (David, maîtrise de droit à l'université d'Abidjan en Côte d'Ivoire).

##### Les stages

Les étudiants peuvent postuler auprès d'un organisme de Solidarité Internationale pour valider leur cursus en s'adressant auprès de certains établissements de formation spécialisés dans les relations internationales qui peuvent faciliter l'organisation de stages pour leurs étudiants. On peut aussi postuler auprès d'ONG en général, de bureaux d'études, de fondations, d'organisations internationales...

##### Le congé de solidarité internationale

Prévu par la loi, il permet à un salarié « sous réserve qu'il justifie d'une ancienneté dans l'entreprise d'au moins 12 mois » de poser un congé auprès de son employeur afin de s'engager sur un projet de Solidarité Internationale. « La durée de ce congé pendant lequel le contrat de travail est suspendu, et la durée cumulée de plusieurs congés de SI pris de façon continue ne peuvent excéder 6 mois ».

### **Le Service Volontaire Européen (SVE)**

Il s'adresse à tous les jeunes de 18 à 25 ans. Pour une période de 6 à 12 mois, les volontaires participent dans un des pays de l'Union Européenne à des activités d'intérêt général dans les domaines social, culturel, environnemental et autre. Le SVE se base sur un partenariat entre le jeune volontaire, la structure chargée de l'accueil et la structure chargée de l'envoi.

### **3 - Pas besoin de partir pour être solidaire**

#### **Commerce équitable**

Il vise à assurer le respect des droits fondamentaux des producteurs pour leur permettre de vivre dans la dignité. De leur côté ceux-ci s'engagent sur la bonne qualité de leurs produits, mais aussi sur les conditions dans lesquelles ils sont fabriqués (respect des droits sociaux et environnementaux). Pour les consommateurs que nous sommes tous, il suffit d'acheter ces produits pour encourager le commerce équitable. Ces produits sont garantis par des labels et se trouvent dans des boutiques spécialisées mais certains se trouvent également dans les grandes surfaces.

#### **L'épargne solidaire**

Plusieurs organismes financiers proposent diverses formes d'épargne permettant de manifester sa solidarité avec les plus démunis, en France ou dans les pays du sud. Concrètement, les épargnants acceptent d'affecter une partie de leur épargne au soutien à des porteurs de projets économiques qui n'ont pas la possibilité d'accéder aux crédits bancaires. Pour l'épargnant il s'agit d'un engagement de plus long terme qu'un don ponctuel.

#### **Campagne de lobbying**

Il s'agit de participer à des campagnes d'opinion qui mobilisent les citoyens et les médias sur une cause précise. Des associations organisent cette mobilisation collective à laquelle il est facile de participer. En général il est demandé de se manifester auprès des décideurs publics ou privés dans le but d'infléchir des décisions politiques ou économiques ou encore des réglementations ou des lois. C'est une façon très simple et efficace de s'impliquer concrètement dans la vie publique et dans les choix politiques qui sont pris en notre nom (ex : campagne pour l'interdiction des mines antipersonnelles, campagne pour l'annulation de la dette).